

 <p><b>LE PLATEAU</b> Centre des Musiques Actuelles</p>	<p><b>LE PLATEAU 42</b> 59 rue des Forges 42100 St Etienne 04 77 59 27 68 <a href="mailto:contact@leplateau42.fr">contact@leplateau42.fr</a></p> <p>SIRET: 51384145200016 NDA: 82420086142</p>
--	--

## Charte handicap

### Préambule

En tant que membre de la Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles (FNEIJMA) et de Ressources Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), Le Plateau 42 est fier de promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances, et l'accessibilité pour tous, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à offrir un environnement de formation en musique accueillant et accessible, favorisant l'égalité des chances dans l'accès aux certifications professionnelles en musique.

### Article 1 : Engagement en faveur de l'accessibilité

Nous nous engageons à assurer l'accessibilité de nos locaux, équipements, et ressources pédagogiques pour tous les apprenants, en particulier ceux en situation de handicap. Cela comprend des aménagements spécifiques pour l'accès physique, numérique, et la mise à disposition de matériel pédagogique adapté aux besoins des musiciens handicapés.

### Article 2 : Accompagnement personnalisé

Chaque apprenant en situation de handicap bénéficiera d'un accompagnement personnalisé, incluant des adaptations pédagogiques et techniques spécifiques, des aménagements pour les évaluations, et un suivi individuel par notre équipe formée aux spécificités des parcours professionnels dans le domaine de la musique.

### Article 3 : Formation et sensibilisation

Notre organisme s'engage à sensibiliser et former continuellement notre personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap et aux enjeux de l'accessibilité dans le secteur de la musique professionnelle.

### Article 4 : Collaboration avec les partenaires

En notre qualité de membre de la FNEIJMA et du réseau de Ressources Handicap Formation ARA, nous nous engageons à collaborer étroitement avec des réseaux spécialisés, associations et professionnels du secteur pour enrichir notre offre de formation et nos pratiques d'accompagnement pour les musiciens handicapés.

### Article 5 : Suivi et évaluation

Notre référent handicap assure un suivi des aménagements pour évaluer l'efficacité de notre charte et apporter des améliorations continues à notre démarche d'inclusion.

### Article 6 : Communication et information

## LE PLATEAU



### LE PLATEAU 42

59 rue des Forges

42100 St Etienne

04 77 59 27 68

[contact@leplateau42.fr](mailto:contact@leplateau42.fr)

SIRET: 51384145200016

NDA: 82420086142

Notre engagement inclut la communication transparente sur les dispositifs de soutien et les aménagements possibles pour les personnes en situation de handicap pour garantir l'accès à l'information.

### Conclusion

À travers cette charte, Le Plateau 42 réitère son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le domaine de la musique professionnelle, en ligne avec nos valeurs et notre appartenance à la FNEIJMA et au réseau de Ressources Handicap Formation ARA.

Fait à St Etienne, le 15 décembre 2023.

[Signature du responsable de l'organisme]

